

*Ecole communale
de Humain*



école Humain

**Mémento
2019-2020**

Consultable également sur le site Internet <http://ecolescommunales.marche.be>

Les invariants de la pédagogie à Humain.

Préface :

Lors de l'année scolaire dernière, les enseignants avec un groupe de parents se sont posés la question de savoir ce à quoi il faut s'attendre d'un point de vue pédagogique au sein de notre établissement. Dès lors, lorsque je viens travailler ou lorsque j'inscris mon enfant à Humain, je dois y adhérer. Pour mettre en place ces invariants, nous sommes partis de ceux de Célestin Freinet.

- 1/ Apprendre par essais / erreurs.
- 2/ Favoriser le tâtonnement.
- 3/ Développer l'autonomie dans le travail, les habilités sociales, ...
- 4/ Installer et favoriser la coopération et l'entraide entre tous les usagers, l'éducateur compris, de la vie et du travail scolaire.
- 5/ Donner du sens aux activités.
- 6/ Ce n'est pas le jeu qui est naturel à l'enfant, mais le travail.
- 7/ Lors du conseil de classe, l'enfant a autant de droits que l'adulte mais l'adulte reste le garant du groupe et des règles (personnes, idées, ...).
- 8/ Partir des connaissances, des envies, des intérêts des enfants.
- 9/ Travailler pour soi-même ou pour le groupe en n'amenant pas la compétition entre les enfants mais un respect entre eux.
- 10/ Laisser le temps à un enfant d'apprendre (mais l'enseignant reste le garant de la réussite de chacun).
- 11/ Préparer la démocratie de demain en commençant dès le plus jeune âge.
- 12/ Favoriser l'optimisme en la vie.
- 13/ Favoriser un maximum le renforcement positif au lieu de ne relever que le négatif.
- 14/ Tenir compte de l'état psychologique et physiologique de l'enfant.
- 15/ Communiquer est une action essentielle dans notre société.
- 16/ L'ordre et la discipline sont nécessaires à l'école.



Mémento 2019-2020 : table des matières

Mémento 2019-2020 : table des matières -----	3
Projet d'établissement -----	4
Frais scolaires-----	9
Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)-----	10
La recherche -----	11
Accueil extrascolaire-----	12
Gymnastique-Sports-Psychomotricité-----	13
Natation-----	14
Diner-----	15
Collations-----	16
Gestion des déchets-----	17
Organisation de l'année scolaire -----	18
Évaluation du travail scolaire-----	21
Nouvelle orthographe-----	21
Assurances-----	22
Retour des enfants à la maison-----	22
Photographe-----	23
Récréations-----	23
Sécurité aux abords de l'école-----	24
Circulation interdite aux abords du bâtiment-----	24
Lois et règles de vie -----	24
À chacun ses règles de discipline... -----	29
École des devoirs-----	32
« Espace Parents-Enfants »-----	32
Rôle coopératif des parents-----	33
Equipe éducative 2019-2020-----	34
Adresses utiles -----	35

Projet d'établissement

Le projet de l'école de Humain dans son intégralité est disponible sur le site Internet de l'école ainsi qu'une vulgarisation en format vidéo.

1. Créer des dispositifs permettant la communication

Tout est communication, il est donc important pour les enseignants de prévoir un temps et un lieu...

On écrit pour être lu ou pour se relire.

On parle pour être écouté.

On lit ce que quelqu'un d'autre a écrit.

On écoute ce que quelqu'un d'autre dit.

Les dispositifs permettant la communication sont réfléchis avant la rentrée scolaire mais ils peuvent disparaître et/ou changer selon les nécessités et les besoins.



2. Favoriser l'autonomie progressive

L'autonomie des enfants est progressive : au début de sa scolarité à Humain, et particulièrement dans sa classe, l'enfant est fort accompagné par l'adulte. Ce n'est qu'au fil de l'année que la part de l'adulte dans la recherche de l'autonomie de l'enfant va diminuer. Les enseignants organisent leur classe et l'école de manière réfléchie et mettent des enfants des outils leur permettant d'être de plus en plus autonomes.



3. Fonder les pratiques de fonctionnement et d'apprentissage sur la coopération

Dans notre école, la coopération est vécue de plusieurs manières : repas coopératifs, activités proposées à 2 ou plusieurs, le parrainage, la lecture des 5-6 aux 2èmes, la reconnaissance des compétences de chacun, les jeux de coopération, le « cahier d'essayage » qui rappelle que nul n'est parfait et qu'on a donc du respect pour l'autre qui commet des erreurs, les échanges et apprentissages mutuels, marché des connaissances, ...



4. Permettre l'expression

Dans un monde qui se dit démocratique, il est important de donner le pouvoir de dire, de se dire. Chaque enfant n'étant pas le même qu'un autre, n'ayant pas les mêmes conditions sociales ni pécuniaires, l'école doit pouvoir tenir compte de ces différences et mettre en place des stratégies pour que les enfants puissent se construire et se développer. La place de l'adulte est de faire réfléchir sur... , proposer des travaux de recherches, accompagner d'autres pistes d'expression, ...

5. Différencier les apprentissages

La différenciation des apprentissages, c'est passer par le fait que chacun des enfants, quelles que soient ses facilités (un enfant peut être plus compétent en français et moins en mathématique, etc.), trouve dans le travail proposé sa propre nourriture pédagogique. Par ailleurs, on perçoit ici la richesse de la classe multiple (plusieurs années dans une seule classe d'où différenciation inévitable).

La différenciation se vit par exemple dans l'installation de groupes de travail par compétences au sein des classes, par des brevets, par le moment personnel quotidien, par des fichiers d'avancement individuel, etc....



6. Inscrire les évaluations tout au long des apprentissages

L'évaluation est considérée comme un arrêt sur image. Par exemple, en classes primaires, on évalue chaque vendredi le travail personnel effectué, on effectue les fiches tests, on met en place des brevets, ... mais également les évaluations externes.



7. Inclure les élèves autant que faire se peut dans la gestion de la vie de groupe

Importance de l'attitude « démocratique » de l'enseignant : il ne peut être autoritaire ou laisser faire... ce qui n'est pas facile vu son mandat de garant d'exigences extérieures (le programme) et vu son statut d'adulte... Il considère donc les projets émanant des enfants et accorde de l'importance aux outils et à leur multiplicité: tableaux, rappels divers, organisation matérielle, parrainage, brevets, établissement de conditions pour être responsable, les conseils de classe et d'école, marché des connaissances, ...



8. Proposer une pluralité d'approches et d'outils

Les groupes-classes composés de différentes années impliquent inévitablement une diversité d'outils. Durant le « Quoi de neuf » ou le conseil, on parle de personnes-ressources à inviter pour aider à la réalisation d'une tâche ou à la compréhension d'un fait historique, d'un phénomène naturel ou d'une quelconque notion. L'enseignant a pour rôle d'inciter à la recherche, proposer plusieurs occasions de vivre une compétence ou proposer aussi quand cela est nécessaire différentes pistes de travail, des étapes à suivre.



Engagement de l'école en faveur des habitudes alimentaires saines et d'activités physiques régulières.

Volet « manger »

- Refus des cannettes.
- Une seule collation sur la journée: l'horaire de l'après-midi (fin des cours à 15h30) n'autorise pas une collation comme celle du matin. Seule de l'eau peut être consommée à ce moment-là.
- Disponibilité de l'eau du robinet soit directement en classe, soit à l'évier de la cuisine (à midi).
- Adhésion de l'école à l'ASBL Rescolm qui fournit les repas de midi. Cette ASBL propose dans la mesure du possible des menus selon la philosophie des repas équilibrés et diététiques.
- Cruche d'eau sur chaque table du diner chaud.
- Repas pris dans une ambiance « saine » dans les classes.
- Participation à différents outils proposés dans le cadre de l'alimentation : jeux, expositions, ...
- Projet « Potage » en collaboration avec l'Association de Parents.

Volet « bouger »

Au-delà des 2 séances de psychomotricité et d'éducation physique

- Constitution de malles de jeux pour l'école.
- Organisation d'ateliers lors des récréations pour éviter l'oisiveté des enfants organisés par les parents lors des temps de midi
- Mise en place d'un conseil d'école constitué d'enfants en vue d'une responsabilisation dans la vie de l'école et particulièrement des temps hors-classes.
- Permission de se déplacer, en classe ou dans l'école, sans autorisation spéciale et sous contrat de confiance
- Adhésion aux programmes Provélo
- Participation aux cross et aux tests « En sport aussi une ardeur d'avance »
- Déplacement pour certains trajets à vélo, ou à pied, plutôt qu'en bus ou en voiture
- Promenade dans les bois, visite du quartier...
- Organisation d'un jogging 1X par semaine pour les grands lorsque la météo le permet
- 1 journée « ballon » par semaine
- 1 journée « qui roule » par semaine



Accueil extrascolaire visant au mieux-être des enfants

- de 07h00 à 08h30 : accueil dans la salle. Les élèves devront déposer les mallettes à cet endroit. Les enfants ont à leur disposition des jeux de société et/ou de quoi dessiner ou écrire. Ils peuvent également jouer dans la cour sous la responsabilité de l'accueillant.
- de 15h45 à 18h00 : accueil dans la salle et/ou la cour de récréation. Utilisation du même matériel que le matin (intérieur) complété par du matériel d'extérieur. Aide aux devoirs et aux leçons organisées par des enseignants le lundi, le mardi et le jeudi de 15h45 à 16h30 (sauf le premier mardi du mois).
- Tous les mardis de 12h30-13h30 : Batucada (atelier percu)

Modalités d'organisation de l'année complémentaire

Chaque enfant de l'école a un « dossier pédagogique » (matérialisé par une « fiche bleue ») dans lequel on inscrit différentes informations permettant aux titulaires de connaître le parcours scolaire, le suivi thérapeutique, les atouts, les freins et des remarques générales qui peuvent être distillées en conseil. Se retrouvent également sur cette fiche les décisions des conseils d'école. De plus, une fois par mois, les enseignants se rassemblent pour discuter de chaque élève lors des réunions « suivi des élèves ». Lors de cette rencontre, nous décidons de mettre différentes adaptations en place pour faire progresser au maximum chaque élève.

En fonction de cette fiche et pour permettre aux enfants en difficulté de profiter au maximum de l'année complémentaire (la 3^e dans un cycle de 2 ans), différentes stratégies sont mises en place :

- L'année en cycle
- Une attention plus soutenue
- Contacts réguliers avec les parents et des spécialistes du développement de l'enfant
- Modification des conditions de travail par l'apport de l'étude à 15h45
- Variété des cours d'un enseignant d'une année à l'autre

Frais scolaires

Conformément aux prescrits légaux, l'école communique ici une estimation du montant des frais qui seront réclamés lors de l'année scolaire.

Frais des prestations non obligatoires :

Accueil des enfants de 07h00 à 08h00	0,25 € par ¼ d'heure	
Accueil des enfants de 15h45 à 18h00	0,25 € par ¼ d'heure	
Accueil des enfants, amende après 18h00	1,00 € par ¼ d'heure	
Repas scolaire	2,6 € (maternelle)	3,2 € (primaire)
Potage	0,3 € (maternelle)	0,5 € (primaire)
Photos scolaires	12 € la pochette, 3 € la photo de classe	

Frais organisationnels :

Activités culturelles (théâtre, expo, cinéma)	3 € à 5 € / projet (3 initiatives max.) soit 15 € max.
Excursions, activités pédagogiques	15 à 20 € / projet (2 initiatives max.) soit 40 € max.
Natation (primaires)	2,5 € par séance soit 20 € pour l'année scolaire.
Surveillance des enfants au réfectoire	0 €
Livres scolaires, feuilles, journal de classe	0 €
Tee-shirt de gym de l'école	4 €

Une facture sera envoyée en début de chaque mois pour les frais d'accueil extrascolaire, de piscine et de repas. Un rappel de paiement sera envoyé un

mois après l'édition de la facture pour les personnes qui n'ont pas acquitté leur paiement.

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis en début de scolarité aux personnes responsables de l'inscription de leur enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande mais il est également accessible sur le site Internet. Il est cependant important que chaque année les parents marquent leur accord de principe sur ce document chargé d'organiser les généralités de notre enseignement. Voici, par ordre alphabétique, les sujets qui y sont traités:

Activités scolaires	p. 6
Centre PMS	p. 12
Changement d'école	p. 3
Communication: journal de classe, rencontre avec un enseignant	p. 11
Comportement	p. 6
Déclaration de principe	p. 2
Devoirs	p. 14
Diffusion de documents	p. 12
Entrée et sortie	p. 4
Epreuves de fin de cycle	p. 13
Exclusion définitive	p. 7
Formation des enseignants	p. 14
Fréquentation scolaire et absences	p. 5
Horaire des cours	p. 4
Inscriptions	p. 3
Liberté d'expression - Droit à l'image	p. 12
Médicaments	p. 9
Objets trouvés ou volés	p. 10
Options philosophiques	p. 14
Organisation de repas à midi	p. 15
Projet éducatif du réseau communal	p. 16
Projet pédagogique des écoles communales de Marche	p. 17
Sanctions applicables aux élèves	p. 7
Seconde langue	p. 13
Sécurité	p. 10
Traitements logopédiques	p. 12
Transport d'enfants	p. 15
Tutelle sanitaire	p. 11

La recherche

La recherche est un élément clé à l'école de Humain. C'est une suite de travaux s'étalant tout au long de l'année (et de la scolarité) qui permettra aux enfants de développer leur envie d'apprendre en répondant à leurs questions et en intégrant les informations recueillies de différents supports oraux ou écrits (livres, dessins, vidéos, Internet)... en suivant une démarche scientifique (et donc de rigueur) proposée par les enseignants.

La recherche vise les acquisitions telles que la curiosité, l'ouverture sur le monde, l'autonomie, l'organisation, le développement de la confiance et l'estime de soi. Elle a aussi pour objectifs la communication avec les autres, la recherche des informations sur un sujet et leur traitement.

Concrètement, nous demandons que:

- les enfants de 3^e maternelle produisent une réalisation personnelle.
- en P1-P2, les élèves réalisent une recherche sur la faune ou la flore avec un déroulement différent selon l'année.
- en P3, P4 et P5, les élèves produisent et présentent une recherche et assistent à au moins une autre.
- en 6^e primaire, les recherches s'orienteront vers un chef-d'œuvre qui sera l'aboutissement de leurs apprentissages primaires et maternels.

Les modalités particulières (contenu, public, ...) varient d'une année à l'autre. Elles feront l'objet d'une information précise qui vous sera donnée en temps utile. Nous précisons le rôle de chacun (parents et enfants) et l'aide attendue ou non souhaitée.

Cette recherche fait partie du travail scolaire. Il n'est pas admis qu'elle ne soit pas présentée. Elle intervient dans les évaluations de l'année et lors des délibérations de fin d'année. En 6^e année, le CEB prime sur le chef-d'œuvre mais le conseil de classe se réserve le droit d'utiliser le travail journalier (et donc le chef-d'œuvre) si l'enfant est en échec lors des évaluations certificatives.



Accueil extrascolaire

Le chef-d'œuvre en 6^e primaire

Rappel: Les cours ont lieu de 08h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h30.

Un accueil est assuré tous les jours par monsieur François Gentric:

- à partir de 07h00 le matin (sur demande) et de 7h30 jusqu'à 8h30, dans la salle.
- jusqu'à 18h00 en fin de journée dans la salle.

En dehors de ces périodes, les enfants sont sous la responsabilité soit des enseignants, soit d'un personnel chargé de la surveillance des temps de midi.

Le mercredi à midi, l'accueil est assuré jusqu'à 13h00.

Par ailleurs, une garderie est possible le mercredi après-midi à l'espace parents-enfants de Marche (voir infos page 33). Le Proxibus de la ville peut y conduire gratuitement les enfants qui le souhaitent (voir modalités auprès de la direction).

Les garderies entre 7h00 et 8h00 ainsi qu'après 15h45 sont payantes. Le lundi, le mardi et le jeudi, une étude est possible pour les enfants auprès de madame Anne-Laure, madame Justine et madame Charline (sauf le premier mardi du mois).

Tarif: **0,25 €** par enfant par quart d'heure entamé.

Le paiement des garderies fera l'objet d'une facture (voir « Frais scolaires - page 9 »)



Par mesure de sécurité, le va-et-vient entre la voiture des parents et la cour de l'école est interdit lors de la reprise des enfants à midi ou à 15h30. Etant donné que les classes du primaire ne se trouvent pas sur le même site que la cour de récréation, l'élève qui aura oublié un document ne pourra plus aller le rechercher après les heures de cours. Dès lors, les enseignants devront faire leur maximum afin d'aider les élèves. Toutefois, ils ne pourront être tenus comme responsable d'un oubli.

Précisons que le personnel chargé de l'encadrement des enfants durant les garderies est investi de la même autorité que le personnel enseignant.

Sur le temps de midi, durant certaines périodes, l'AP "Parents Humain" pourrait également proposer certaines activités...

Attention : Rappelons que pour la garderie, si vous constatez que vous ne serez **pas à l'école avant 18h**, il est respectable de prévenir le surveillant sur le Gsm de fonction **avant 17h50** afin qu'il puisse s'organiser (0491/92 52 21)

Tout retard sera facturé 1€ par quart d'heure entamé.

Gymnastique-Sports-Psychomotricité

Les horaires seront communiqués dès que possible dans le journal de classe de votre enfant.

Veillons à ce que l'enfant ait sa tenue. Dans le cas contraire, l'enfant accompagnera quand même le bus au hall sportif de Aye (P3-4-5-6) ou la salle du village. Il devra rester sur le côté. Il en va de même s'il est malade ou couvert par un certificat médical



à

Nous rappelons que tous les enfants doivent être équipés de la tenue de gymnastique réglementaire, à savoir:

- short.
- **tee-shirt de gym de l'école**
- chaussures de sport (obligatoires!!!).

De manière générale, il est obligatoire que short, tee-shirt et chaussures de sport soient rangés dans un sac pratique et solide. Et surtout, **noter le nom** de l'enfant sur tous les objets qui lui appartiennent.

Depuis de nombreuses années, et sans attendre leur organisation par le ministère, des cours de psychomotricité à l'intention des enfants des classes maternelles sont organisés dans notre école. Pour le confort et la sécurité de nos petits, veillons à ce qu'ils aient une tenue appropriée (adéquate pour l'activité physique).



Natation

Le cours de natation s'inscrit, pour les enfants de primaire dans le cadre du cours d'éducation physique. Il représente un module qui s'étalera sur **8 périodes durant l'année**.

Prix: 20€ pour maximum 8 périodes (repris sur la facture mensuelle)

Les horaires seront communiqués dès que possible dans le journal de classe de votre enfant.

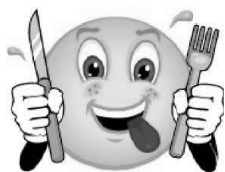


IMPORTANT

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi **d'un certificat médical**.

Les enfants dispensés du cours de natation et/ou de sport ne sont pas autorisés à retourner chez eux. Ils accompagnent le groupe avec leur tenue sportive et restent assis sur les sièges prévus à cet effet sur le bord de la piscine.

Diner



Le repas de midi, tartines avec ou sans potage ou repas complet est servi, pour tous les enfants depuis la 1^{ère} maternelle jusqu'à la 6^{ème} primaire.

Les repas se prennent à la salle. Pour ceux qui le souhaitent, un potage (**0,30 €** pour les maternelles et 0,50 € pour les primaires) peut être proposé aux enfants qui mangent leurs tartines à l'école.

Attention ! Il n'est plus permis aux enfants de faire réchauffer leur préparation au micro-ondes, la gestion de ce moment devenant trop difficile et l'équipement de l'école ne le permettant pas...

En ce qui concerne le temps du repas, il commencera par un « brin de silence » de 5 minutes.

Rappelons que les élèves doivent rester dans la salle jusqu'à 12h30.

PAIEMENT DES REPAS ET/OU DES POTAGES

La réservation des repas chauds se fait en déposant son QR code dans la boîte prévue à cet effet dans chaque classe. En ce qui concerne le potage, les élèves pourront s'inscrire dans chaque classe. La réservation doit se faire avant 8h45.

Les repas seront facturés tous les mois au prix de 3,20 € en primaire et 2,60 € en maternelle.

Si un enfant oublie de s'inscrire au repas chaud, l'école lui fournira de la soupe, deux tartines et de la confiture qui seront facturées au prix d'un repas chaud !

NOTE : Dans le souci de donner de saines habitudes aux enfants, l'école a décidé que la seule boisson proposée serait l'**eau**.

A midi, les enfants qui tiennent absolument à prendre une autre boisson pourront bien sûr l'emporter dans leur sac-repas (rappelons que les cannettes sont interdites).

Il est bien évident qu'il n'est pas possible de réchauffer les plats cuisinés que les enfants voudraient amener de chez eux.

Nous demandons également (dans un souci de sensibilisation à l'économie des ressources naturelles et énergétiques) d'employer des **emballages réutilisables**. Une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.

MENUS

Le menu de la semaine est affiché sur la porte de la salle. Pour des raisons diverses, ce menu peut être modifié du jour au lendemain, sans préavis. Il est également disponible sur le site Internet des écoles : <http://ecolescommunales.marche.be>

Collations

En concertation avec la cellule santé de la ville de Marche, il a été décidé qu'une seule collation serait prise sur la journée, celle du matin... mais il n'y a pas d'obligation !

Par ailleurs, nous tenons à rappeler l'importance du petit déjeuner et, si celui-ci ne devait pas être pris, l'importance d'une bonne collation.

L'après-midi de cours se terminant à 15h30, une collation pourra éventuellement se prendre pour les enfants qui ne retournent pas directement chez eux...

Chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.

Par souci d'éducation à l'hygiène alimentaire, mais aussi par souci pratique, les collations se trouveront dans une boîte à collations.

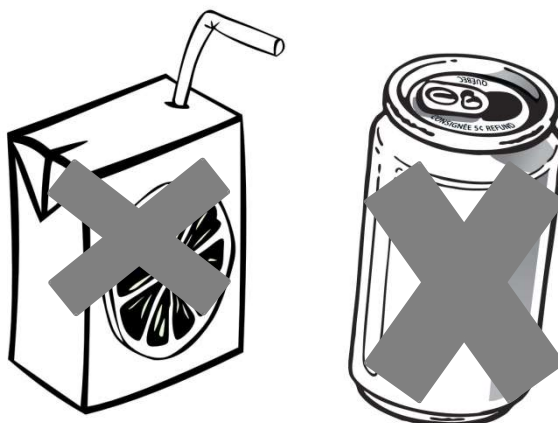
La collation est sans doute un bon moment pour installer de saines habitudes alimentaires chez nos enfants.

Nous invitons les parents à varier les collations tout en privilégiant des collations saines produisant le moins possible de déchets.

Voici par exemple ce qui pourrait susciter la réflexion :

- une ou deux fois des biscuits, céréales ou tartines
- une ou deux fois un fruit
- une ou deux fois un produit laitier
- une collation « petit plaisir »

Nous demandons également (dans un souci de sensibilisation à l'économie des ressources naturelles et énergétiques) d'employer des emballages réutilisables. Une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.



Gestion des déchets

Voici comment sont gérés les déchets dans notre école :

Cour de récréation : 3 conteneurs (modifications en place prochainement)

- un petit conteneur vert pour les déchets compostables
- un petit conteneur gris pour les déchets non recyclables
- un grand conteneur bleu pour les bouteilles en plastique

Attention, vu les problèmes de tri rencontrés lors des précédentes années, particulièrement sur l'utilisation des poubelles en dehors des heures scolaires, les poubelles destinées aux berlingots en carton et aux boîtes métalliques ont été retirées (celles-ci étant de toute manière interdites) ! Les enfants qui viendraient malgré tout avec un berlingot en carton le reprendront donc chez eux... Nous en profitons d'ailleurs pour rappeler que ce type de contenant (berlingot) est trop sujet à gaspillage car en général le jus n'était pas entièrement consommé, particulièrement par les plus jeunes.

Classes et locaux communs : 3 poubelles

- une corbeille à papiers
- une poubelle verte pour les déchets compostables
- une poubelle grise ou noire pour le reste non recyclable

École:

Le bâtiment comprend, en plus du reste, un îlot de tri pourvu d'un sac pour les bouteilles plastiques, un sac pour les emballages métalliques et un sac pour les emballages tetra. C'est dans ces poubelles que sont déposés les déchets de produits servant à des activités collectives pour lesquelles il n'y a pas de poubelles dans les classes.



Organisation de l'année scolaire

calendrier, congés, liste des manifestations et classes de dépaysement

L'année scolaire 2019-2020 débute le lundi 02 septembre 2019 et se terminera le mardi 30 juin 2020. Elle compte 188 jours.

1^{ER} TRIMESTRE (73 jours)

Septembre						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	29
22	23	24	25	26	27	28
	3					
29	0					

Octobre						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Congés:

- lundi 2 septembre : rentrée des classes
- jeudi 12 septembre : réunion de rentrée collective à 19h00
- vendredi 27 septembre 2019: fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- du 28 octobre au 1^{er} novembre 2019 : Congé d'automne (Toussaint)
- lundi 11 novembre 2019 : Commémoration des guerres
- vendredi 20 septembre : journée pédagogique
- du 23 décembre au 3 janvier : Vacances d'hiver (Noël)

Manifestations

- vendredi 4 octobre : marché des connaissances
- vendredi 6 décembre : visite de Saint-Nicolas
- vendredi 13 décembre : marché des connaissances

Bulletins et réunions :

- vendredi 25 octobre : bulletin et réunions individuelles du 4 au 8 novembre
- vendredi 13 décembre : bulletin

2^E TRIMESTRE (57 jours)

Janvier						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mars						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Congés

- du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020: congé de détente

Manifestations

- vendredi 7 février: marché des connaissances

Bulletins et réunions :

- vendredi 27 mars : bulletin et réunions individuelles du 30 mars au 3 avril

3^E TRIMESTRE (51 jours)

Avril						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin						
Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Congés

- du lundi 06 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020: vacances de printemps
- vendredi 01 mai 2020 : fête du 1^{er} mai
- jeudi 21 mai 2020: Ascension
- vendredi 22 mai 2020 : congé
- lundi 1 juin 2020: lundi de Pentecôte

Manifestations

- vendredi 24 avril : marché des connaissances
- samedi 25 avril : jogging de l'école
- vendredi 29 juin : marché des connaissances

Note : Il restera à préciser 3 journées pédagogiques...

Évaluation du travail scolaire

Depuis l'année dernière, nous retravaillons les bulletins. Cette année, votre enfant recevra 4 bulletins durant l'année scolaire (depuis la 1^{ère} primaire jusqu'à la 6^{ème} primaire): voir dates calendrier. Il recevra par ailleurs deux bulletins d'éducation physique, l'un à Noël, l'autre à la fin de l'année.

Le bulletin se veut un arrêt sur image par rapport à la situation de votre enfant. Il vous informera de l'évolution de celui-ci, de ses difficultés mais aussi de son attitude face au travail et de son comportement.

Des entrevues ont aussi lieu en cours d'année à l'initiative des enseignants (au minimum après les bulletins de novembre et de mars), mais aussi à l'initiative des parents qui peuvent toujours demander un rendez-vous avec le titulaire ou avec la direction. En juin, les réunions individuelles ne seront pas généralisées mais elles seront fixées, suite à la demande d'un enseignant ou d'un parent. Cependant, en cas de difficultés ou pour n'importe quelle question, n'hésitez pas à prendre contact directement avec les enseignants ou avec la direction.

En maternelle, la collaboration avec le centre PMS attaché à l'école permet, au travers de tests, de situer la maturité de l'enfant et de travailler en vue d'un éventuel réajustement.

NB : Les bulletins des enfants sont condensés dans une farde qui doit les accompagner tout au long de la scolarité. Il en va de même pour le bulletin d'éducation physique. Nous vous invitons donc à prendre le plus grand soin de ces documents.

Nouvelle orthographe

En 1998, la ministre Onkelinx diffuse une circulaire à tous les responsables de l'enseignement les invitant à s'informer des nouvelles recommandations d'orthographe et à les divulguer... Elle précise par ailleurs que « (...) durant une période de durée indéterminée, les deux orthographes auront à coexister et seront acceptées. En conséquences, lors de contrôles, les deux orthographes seront admises »

En 2008, la ministre Marie-Dominique Simonet va plus loin dans les recommandations en précisant que non seulement les dispositions de 1998 restent d'actualité mais qu'en plus, « Les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les nouvelles graphies rénovées » (voir pour cela le site Internet de l'école)

Ceci étant, conformément à la décision de l'Académie française, « aucune des deux graphies [ni l'ancienne ni la nouvelle] ne peut être tenue pour fautive » ! Cela restera le crédo des enseignants qui sont toutefois invités à suivre la circulaire de 2008 !

Assurances

Il est fort probable que ce chapitre sera inutile et d'ailleurs nous le souhaitons vivement. Mais au cas où un incident (un choc, une chute, ...) devait survenir pour votre enfant, voici la procédure qui serait suivie:

1. Le document d'assurance

- Réclamez (si on ne vous le remet pas directement) le formulaire de déclaration d'accident. Ce formulaire est constitué de quatre pages
- Faites compléter le certificat médical (dernière page)
- Complétez les informations des cadres 2 et 3 uniquement
- Collez une vignette mutuelle à la page 3, datez et signez également à cet endroit
- Retournez l'ensemble dès que possible à la direction qui complètera le reste et transmettra à l'assurance
- Environ trois semaines plus tard, vous recevrez un numéro de dossier ainsi qu'un explicatif des démarches à effectuer pour les remboursements


2. Frais encourus

- Vous payez VOUS-MEMES tous les frais relatifs à l'accident.
- Vous remettez les attestations de soins à votre mutuelle qui vous rembourse la part qui lui incombe.
- Vous conservez les souches qui vous sont remises. Attention! N'oubliez pas de réclamer un reçu au pharmacien.
- Dès que vous êtes en possession du numéro de dossier, vous pouvez envoyer à l'assurance les justificatifs pour le remboursement non pris en charge par la mutuelle.

L'école ne saurait aucunement être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements. Il n'y a donc pas d'intervention de l'assurance pour des vêtements abîmés ou souillés. Une intervention peut être demandée pour les lunettes.

Retour des enfants à la maison

Par mesure de sécurité, les parents sont invités à compléter un document en début d'année (voir ci-contre une copie) stipulant la manière dont l'enfant retournera à la fin des cours.

	Reprise des enfants de l'école en fin de journée
Je soussigné(e) responsable	
de élève de	
<input type="checkbox"/> reprendrai, sauf avis contraire, mon enfant sur la cour	
<input type="checkbox"/> demande à ce que mon enfant reste à la garderie (sauf avis contraire signalé à l'enseignant)	
<input type="checkbox"/> autorise mon enfant de primaire à retourner seul, sous ma responsabilité , à la maison ou à la voiture:	
<input type="checkbox"/> autre demande, sous ma responsabilité: ...	
Date et signature:	

Photographe

La visite du photographe est prévue annuellement.

Il n'y a bien sûr jamais d'obligation à acquérir ces portraits.

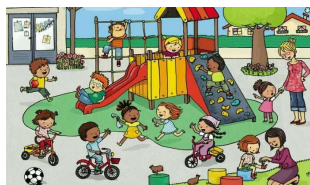


En règle générale, la procédure suivante est appliquée :

- Quelques jours avant la visite du photographe, un message vous en avertit.
- Vous êtes invités à indiquer si vous souhaitez que votre enfant soit photographié ou non.
- Les mamans qui le souhaitent peuvent demander la photo des tout-petits qui ne sont pas encore à l'école.
- Dans la quinzaine environ, les photos vous sont proposées à l'école.
- A vous de décider si vous désirez les acheter ou non (et éventuellement de procéder à l'une ou l'autre commande).

**Il est à noter que l'école a un retour financier de cette opération...
les enfants en sont donc bénéficiaires.**

Récréations



Nul ne pensant à nier la nécessité de s'oxygéner, nous croyons qu'il est essentiel que tous les enfants s'ébattent à l'extérieur durant la plupart des récréations.

De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème; les parents y veilleront, bien entendu.

Pendant les récréations, les enfants ne peuvent quitter la cour sans autorisation et/ou accompagnement du surveillant (récupérer un ballon, ...).

Par ailleurs, la discipline liée aux récréations respectera les lois et règles de vie notées en pages 27 et 28 du présent mémento.

Ne pas sortir en récréation?

Les élèves **malades, munis d'un certificat médical**, resteront au réfectoire lors des récréations.

Les élèves qui ne sont **pas munis d'un certificat médical** ou qui ne présentent pas de signes évidents de maladie seront considérés comme aptes à aller à l'extérieur pendant les récréations.

Ceci pour des raisons évidentes de surveillance et de sécurité.

Au-delà d'un jour, si les parents souhaitent que l'enfant ne sorte pas, ils voudront bien en avertir **clairement** les enseignants par écrit.

Sécurité aux abords de l'école



Vu les travaux, la sortie de l'école se trouve sur une des rues principales du village. Dès lors, le trafic y est plus important (même si, avouons-le, le trafic est toujours très raisonnable).

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir vous garer d'un seul côté de la voirie, à savoir, celui de la salle.

Nous insistons fortement pour que tout le monde adopte une conduite adaptée aux abords des écoles.

Circulation interdite aux abords du bâtiment

Sauf autorisation spéciale, la circulation autour du bâtiment scolaire est interdite en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Cette interdiction se justifie par les nombreux dégâts occasionnés aux bâtiments et à l'environnement des écoles.

La police locale est chargée de faire respecter cette interdiction.

Lois et règles de vie

Un principe de base : toute vie en communauté a des règles. Celles-ci doivent être connues de tous, elles seront donc affichées et rappelées régulièrement. On distinguera les règles propres à la classe et les règles générales, communes à tous, liées aux autres espaces de vie de l'école.

Elles s'appliquent partout, que ce soit dans l'école, sur la cour, pendant le temps de midi ou en excursion hors de l'école. Certaines sont fixées par les adultes et sont non discutables. D'autres naissent dans une classe ou sont discutées par tous. La naissance d'une règle trouve souvent son origine d'une insatisfaction. Nous essayons de trouver des solutions ensemble lors de conseils de classe ou d'école.

LES HABITUDES À PRENDRE

Le matin

- Je me rends dans le local de garderie (la salle du village). Je ne passe pas dans ma classe même si le titulaire est présent (c'est un temps de travail parfois précieux pour lui)
- Je dis bonjour
- A 8h30, les élèves de primaire se rangent devant la barrière et attendent l'enseignant pour se rendre dans le module.
- Si j'arrive après 08h30, j'entre seul en classe, le plus discrètement possible et je présente mes excuses.
- Les parents sont les bienvenus dans les classes, mais dès 08h30, la journée scolaire démarre. **Même en classe maternelle il est demandé de ne pas stationner dans la classe durant le temps qui sépare 08h30 du moment de rassemblement à 08h40. Les enfants sont en effet déjà en activité !** Les parents peuvent prendre rendez-vous pour avoir un moment propice à la discussion.

Pour mieux vivre ensemble

- J'utilise les mots qui nous permettent de vivre ensemble agréablement: merci, au revoir, s'il vous plaît, pardon, ...
- Je fais attention à mes vêtements et à mes affaires. Papa et maman peuvent m'aider à retrouver mes objets perdus dans la caisse se trouvant dans le couloir d'entrée de la salle.
- A la fin de chaque mois, tout vêtement non repris sera donné aux plus démunis.
- Je respecte les autres: pas d'insultes, de geste déplacé, de violence.
- Je peux aider les autres.
- Je respecte un avis ou un choix différent du mien.
- Je peux ne pas être d'accord ou ne pas aimer quelque chose, mais je peux le dire poliment, le dessiner, utiliser le conseil pour améliorer la situation.
- Je respecte et je range le matériel que j'utilise.
- Quand je commence une activité, je la termine.
- J'utilise les toilettes correctement et proprement.
- Je ne mets en danger ni moi, ni les autres, je marche dans les escaliers et je me tais quand j'y circule.

Lors des diners

- Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant d'aller au dîner.
- Je respecte le « brin de silence » et les chuchotements.
- Je range mon assiette après le repas.
- Si je renverse, je nettoie.
- Je respecte mes responsabilités

Lors des récréations

- Quand je suis malade, je reste à l'intérieur. Papa ou maman prévient mon enseignant en lui demandant ou en écrivant un petit mot.
- Je ne grimpe pas dans les talus ni sur les murs.
- Je joue au foot avec un ballon mou, avec un ballon dur je fais des passes à la main.
- Pour garder une cour agréable et propre, j'utilise les poubelles. Celui qui ne respecte pas la règle aura une réparation à effectuer.
- Je me rends dans la salle quand il pleut.
- Jours du football : mardi, jeudi et vendredi avec 3 équipes pré-définies.
- Jour « tout ce qui roule » : mercredi (maternel/primaire).
- Je respecte les différentes zones (calme, football, ...)

Lors de la fin de journée

Pour des raisons de facilités, l'ensemble de l'école primaire se déplacera à 15h30 dans la cour de la salle. C'est seulement une fois la classe dans la cour, que vous pourrez récupérer votre enfant. Lors de ce déplacement, un surveillant aidera les enseignants à faire à traverser les enfants. Nous vous demandons de respecter les injonctions de cette personne.

Il sera interdit aux enfants de faire des va-et-vient dans la cour. Une fois sorti, l'enfant sera sous la responsabilité de ses parents. Ceux-ci ne pourront pas se retourner sur l'école si un accident se produisait après qu'il ait récupéré son enfant dans la cour.

Si je ne respecte pas ces règles

- Je me calme 5 minutes.
- Je suis privé de l'activité, de la plaine de jeux pendant un jour.
- Je copie la règle.
- Je rédige une fiche de réflexion.

UN SYSTÈME DE PERMIS...

C'est un système de permis (vert, orange et rouge), pour les enfants de primaire, qui organise le respect des lois et règles. Certains faits peuvent valoir un permis orange, d'autres d'office un permis rouge...

Faits graves qui peuvent amener d'office un permis rouge

1. Le racket
2. Le port d'une arme (exemple d'un couteau)
3. Le « bullying » (harcèlement)
4. Les coups et blessures
5. Les insultes ou le non-respect
6. Des actes et jeux sexuels non adaptés



NB : Il est à noter que, selon la gravité de chacun de ces 6 faits, l'exclusion peut être directement envisagée, conformément à l'article 10 du R.O.I.

Faits amenant une ou plusieurs croix valant pour un permis orange

- Un bavardage intempestif malgré rappels
- Les déplacements bruyants
- La perturbation du travail des autres
- La mise en danger de soi-même ^(°)
- La mise en danger du bien-être des autres^(°)
- Un manque de savoir-vivre par des propos inadaptés récurrents ou par des gestes déplacés récurrents
- Une arrivée en retard de la responsabilité de l'enfant
- Le non-respect du matériel individuel ou collectif
- Le non-respect des locaux ou de l'infrastructure
- L'oubli des effets de gymnastique
- Le refus répétitif ou régulier de travailler avec une personne ou une matière^(°)
- Le non-respect du planning ou d'un contrat

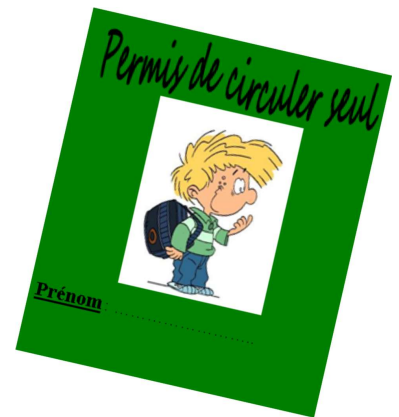


^(°) laissé à l'appréciation de l'équipe d'adultes pour le permis rouge

Organisation des permis

Au 1^{er} lundi matin, l'enfant a un permis vert... le permis de circuler seul, ce qui signifie qu'on peut avoir confiance en lui :

- il sait se déplacer sans bruit, sans déranger,
- il ne se met pas en danger, ni les autres,
- s'il a un problème, il en parle sans taper un autre enfant,
- il est poli,
- il aide,
- il range le matériel,
- il respecte les lieux et le matériel,
- ...



Pour les autres lundis, ce sera en fonction du comportement de la semaine précédente. L'enfant peut obtenir une ou plusieurs croix débouchant pour un permis orange dans les différents cas d'exemples cités ci-dessus. Trois permis orange équivalent à un permis rouge.

Une croix peut être récupérée (donc supprimée) par un acte positif reconnu par l'enseignant ou par le groupe-classe.

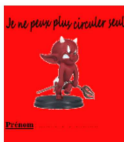
Le permis rouge ou le permis orange est un signe qu'on ne peut pas faire entière confiance à l'enfant. Pour la semaine suivante, il n'aura donc pas de permis vert. Ainsi :

- il doit être accompagné s'il doit quitter la classe,
- dans la cour, il ne peut jouer à l'abri des regards du surveillant, le préau et la plaine de jeux lui sont refusés...
- il doit effectuer une réparation
- il perd son droit de vote au conseil de classe (avec un permis rouge, sauf chez les grands où c'est également avec l'orange)
- il effectuera un travail d'intérêt général
- il n'a pas accès aux activités particulières de la récréation (TV, bibliothèque, ordinateur, ...)
- ...

L'obtention de tel ou tel permis sera systématiquement notée dans le journal de classe le vendredi après-midi. (°) L'enseignant se réserve le droit de ne pas notifier par écrit le motif, privilégiant en cela les explications par l'enfant lui-même.

Progression dans les permis rouges :

- 1 permis rouge : l'enfant doit présenter des excuses orales avec ou sans ses parents. Il devra par ailleurs effectuer une réparation de son choix
- 2 permis rouges : l'enfant doit présenter des excuses orales et par ailleurs écrire un engagement sous forme de fiche de réflexion qu'il fera signer par ses parents
- 3 permis rouges : en plus des excuses, de la réparation et de la fiche de réflexion, l'enfant signera et fera signer par ses parents un contrat rédigé par l'enseignant.
- 4 permis rouges: en plus des excuses, de la réparation, de la fiche de réflexion et du contrat de l'enseignant l'enfant sera en retenue à l'école.
- 5 permis rouges : exclusion d'un jour avec travail à effectuer
- Au-delà : voir l'article 9 du R.O.I. qui envisage l'exclusion définitive



Exclusion d'un jour

À chacun ses règles de discipline...

Comme écrit plus haut, toute vie en communauté a ses règles qu'il est important de respecter pour la survie et la bonne marche de cette communauté.

Dans notre communauté scolaire, nous distinguons 3 composantes:

- les enseignants et accueillants,
- les parents et assimilés (frères, soeurs, grands-parents, tuteurs, etc.)
- les enfants

Chaque membre de ces composantes a des devoirs envers la communauté. Il est utile de les rappeler au travers de ces tableaux

DEVOIRS LORS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU MATIN (DE 07H00 À 08H15) ET DU SOIR (15H30 À 18H00):

<i>Objectif visé</i>	<i>L'accueillant</i>	<i>Le parent</i>		<i>L'enfant</i>	
	<i>Rôle</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>
Développer l'autonomie	Je suis disponible. À 8h30, j'invite les enfants du primaire à se mettre en rang.	J'amène mon enfant jusqu'à la garderie.	J'accepte les risques.	→Je vais signaler ma présence auprès de l'accueillant et je dis bonjour →Je dépose mes effets sous le préau	J'assure une réparation.
	Je veille à la sécurité et aux règles de base de respect	Je veille à ce que mon enfant, ou celui d'un autre, reprenne tous ses effets lui-même. Je PEUX l'y aider.	Régulièrement les objets perdus sont évacués	→Je vais signaler mon départ auprès de l'accueillant et je lui dis au revoir →J'assure moi-même le transport de mes effets	

DEVOIRS LORS DE L'ENTRÉE EN CLASSE ET DE L'ACCUEIL

<u>Objectifs visés</u>	<u>L'enseignant</u>	<u>Le parent</u>		<u>L'enfant</u>	
	<i>Rôle</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>
Développer l'autonomie	→ J'ai préparé des lieux de rangement, de dépôts, des places pour tous. → Je viens chercher mes élèves à la barrière.	Je laisse mon enfant se débrouiller (je peux donner un coup de main si nécessaire).	→ J'accepte la remarque de l'enseignant. → Je m'engage à ne plus accompagner mon enfant en classe.	→ Dès que je rentre en classe, je dis bonjour. → Je porte mon cartable.	Je m'en réfère aux règles décidées en conseil de classe.
Développer - l'autonomie - la communication - la socialisation	Je suis disponible.	Je peux entrer en classe. Dans ce cas, je laisse mon enfant s'installer et développer son autonomie. Je sors de la classe à 08h40 en maternelles.	→ J'accepte la remarque de l'enseignant. → Je m'engage à ne plus accompagner mon enfant en classe.	→ Je m'installe calmement et prépare mon matériel. → Je peux commencer une activité.	J'assure une réparation

DEVOIRS AU DÉBUT DE LA CLASSE

<u>Objectifs visés</u>	<u>L'enseignant</u>	<u>Le parent</u>		<u>L'enfant</u>	
	<i>Rôle</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>
L'école commence à 8h30 ! → Respecter une obligation légale. → Respecter les autres.	Je permets la continuité de ce qui est commencé ou je donne des consignes.	Je sors de la classe. En cas de retard, je complète le mot d'excuse situé à l'entrée. Je respecte le travail des enfants et sors du couloir...	→ J'accepte la remarque de l'enseignant. → Je m'engage à ne plus accompagner mon enfant en classe.	→ J'écoute la consigne. → Si ce n'est pas encore fait, je me mets à ma place avec mon matériel.	→ Si je ne suis pas à l'heure, je rentre seul en classe avec le mot de retard signé par un des parents. → Je m'intègre discrètement à l'activité en cours.

DEVOIRS LORS DE L'ENTRÉE OU LA SORTIE DE RECRÉATION

<i>Objectifs visés</i>	<i>L'enseignant ou l'accueillant</i>	<i>Le parent</i>		<i>L'enfant</i>	
	<i>Rôle</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>
→Respecter sa propre sécurité et celle des autres. →Respecter le bien être des autres. →Respecter les locaux et les lieux.	Veiller aux respects des objectifs.			→Je chuchote →Je marche →Je range →Je nettoie si nécessaire →Je range mes effets personnels	→J'assure une réparation (travail d'intérêt général). Ex : - nettoyer la cour - nettoyer le couloir - effectuer du rangement - etc. ou/et... permis rouge ou orange

DEVOIRS LORS DE LA RÉCRÉATION

<i>Objectifs visés</i>	<i>L'enseignant ou l'accueillant</i>	<i>Le parent</i>		<i>L'enfant</i>	
	<i>Rôle</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>	<i>Rôle</i>	<i>Si non respect</i>
→Se Re-Créer. →Se ressourcer. →Respecter sa propre sécurité et celle des autres. →Respecter le bien être des autres. →Respecter les locaux et les lieux. →Respecter le matériel.	→Veiller au respect des objectifs. →Assurer la sécurité. →Être à l'écoute et au service des enfants.			→Je joue dans le respect des autres. →Je parle. →Je peux rester à l'intérieur avec autorisation.	... voir système de permis

École des devoirs

Une école de devoirs, c'est avant tout un lieu de vie, d'accueil, d'écoute, de soutien et de convivialité. En partenariat avec les parents, les écoles et les nombreux acteurs de l'éducation, le coordinateur de l'école de devoirs et les bénévoles accueilleront les enfants pour leur proposer :

- des ateliers pour accompagner et soutenir la scolarité de votre enfant
- des activités culturelles, ludiques, sportives et citoyennes
- des moments de temps libres

Quand et Où ?

D'octobre à juin (hors congés) le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30 *pour les activités d'accompagnement aux apprentissages*. Deux vendredis par mois de 15h30 à 17h30 *pour les animations culturelles, ludiques, sportives ou citoyennes*.

- Local du Patro, Place du Baty à 6900 Aye
- Complexe Saint-François, rue Victor Libert 36E à 6900 Marche
- Local du GAC, place capitaine Mostenne à 6900 On

De plus, des semaines d'activités sont proposées aux enfants fréquentant les écoles de devoirs pendant les vacances de détente, de printemps et fin août.

Combien ?

0,50€ la séance en période scolaire et de 5 € par semaine pendant les vacances. Un supplément peut être demandé pour les activités extraordinaires.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.86 ou 90.

« Espace Parents-Enfants »

L'asbl « Espaces Parents-Enfants », c'est une équipe d'animateurs professionnels qui propose un accueil extrascolaire où l'enfant de 2 ans et demi à 12 ans peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant dans un espace qui ne ressemble en rien à l'école et dont la variété des activités est adaptée à ses besoins : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expression,...

Quand et Où ?

De septembre à juin tous les mercredis de 12h à 18h, durant les congés scolaires (Toussaint, Noël, carnaval, Pâques) de 7h30 à 17h30 et lors des journées pédagogiques (si demande faite au minimum une semaine à l'avance et si suffisamment d'enfants) de 7h à 18h.

Lieu d'activité principal : complexe Saint-François à Marche.

Combien ?

- Mercredi après-midi : 5,50 € le 1^{er} enfant, 3,50 € le second et 2,50 € les suivants (possibilité d'abonnement).
- Congé (journée entière) : 8 € le 1^{er} enfant, 5 € le second et 3 € les suivants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.85 ou 90.

**NB : Pour l'activité du mercredi, les enfants peuvent être conduits via le Proxibus au départ de l'école...
Le signaler cependant à monsieur François le matin**

Rôle coopératif des parents

La pédagogie Freinet a cette particularité de miser sur la coopération de tous: enfants, enseignants et parents... d'où l'idée de faire participer les parents à la vie de l'école, mais pas uniquement dans le cadre d'une fête!

Dans cette philosophie, il serait superbe que chaque parent donne au moins une heure de son temps sur l'année (à voir avec l'enseignant)

L'association « Parents-Humain »

Les fonctions de cette association sont multiples :



1. Assister l'Équipe Pédagogique dans l'organisation de la vie scolaire en répondant aux demandes des enseignants
2. Organiser des activités festives dont les objectifs sont :
 - favoriser la convivialité dans l'école
 - récolter des fonds au profit des enfants (activités scolaires, achat de denrées alimentaires, ...)
3. Échanger des idées / projets dans le respect des différences et aboutir à des décisions concrètes
4. Être ouvert à tout parent désireux de participer

Concrètement, nous nous rencontrerons une fois par mois en soirée et comme projet particulier, nous aurons l'organisation d'ateliers animés par des parents sur les temps de midi.

« Sur une semaine, nos enfants passent plus de temps avec les enseignants qu'avec nous-mêmes ! C'est pourquoi je trouve cela primordial de m'impliquer activement en tant que parent. Créons des liens nécessaires entre vie familiale et enseignement qui permettront à nos enfants de s'épanouir dans leurs apprentissages scolaires » (un parent d'élève)

Bienvenue à tous ! (contact en page 35)

Equipe éducative 2019-2020

Classes maternelles

1ère, 2è et 3è maternelles A: Anne Dassonville
1ère, 2è et 3è maternelles B: Isabelle Cordier
Soutien aux 2 classes : Marielle Lang
Puéricultrice : Stéphanie Klutz

Classes primaires

1^{ère} et 2^e : Justine Galloy
Aide 1^{ère} et 2^e : Anne-Laure Poës (4 périodes)
3^e et 4^e : Laurence Piret
Aide 3^e et 4^e : Anne-Laure Poës (16 périodes)
5^e et 6^e : Charline Tasiaux (12 périodes)
Rémy Remacle (12 périodes)

Accueil extrascolaire:

François Gentric
Muriel Geminiani
??

GSM de la garderie : 0491/92 52 21

Maîtres spéciaux

Gym et natation: Philippe Moreaux
Jean-Philippe Thérère
Psychomotricité: Raphaëlle Fossoul
Philo-Citoyenneté : Cécile Meeus
Marie-Christine Gillet

Religion catholique: Marie-Christine Hubermont
Morale laïque: Peggy Blondeau
Citoyenneté : ?
Anglais: Christine Thiry
Néerlandais: Sébastien Noirhomme

Direction

Rémy Remacle (0498/ 79 61 73)

Adresses utiles

SIEGE ADMINISTRATIF

ECOLE COMMUNALE DE HUMAIN
Les Ruelles, 1 à 6900 Humain
Tél.: 084/44 48 01
GSM direction: 0498/79 61 73
E-mail direction: remy.remaele@ac.marche.be
E-mail école: ecole.humain@marche.be
URL: <http://ecolescommunales.marche.be/humain>



ECHEVINAT DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur Jean-François Pierard
Avenue de la Toison d'Or, 30
6900 Marche-en-Famenne
0477/32 03 20



ASSOCIATION DE PARENTS

Evan Laloux
Tél.: 0477/ 17 54 05
evanlaloux@gmail.com



CENTRE DE SANTE (PSE) et CENTRE PMS

Rue Erène, 1 à 6900 Marche
Tél. Centre de Santé : 084/32.06.70
Tél. Centre PMS : 084/32 06 80

PISCINE DE MARCHÉ - CCS

Chaussée de l'Ourthe
6900 Marche-en-Famenne
084/32 00 94



ESPACE PARENTS – ENFANTS (accueil extrascolaire)

Rue Victor Libert, 36E
6900 Marche
084/32 69 85 ou 90

VOYAGES DOPPAGNE (en cas d'oubli d'objets dans le transport vers la piscine)

084/32 72 72





école humain

**ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE
DE HUMAIN
Les Ruelles, 1
6900 HUMAIN
084 / 44 48 01**

<http://ecolescommunales.marche.be/humain>

